



25-07-2012

CAPELO : Déclaration des données historiques : Nouvelle version

Suite aux informations complémentaires reçues de la part du SdPSP relativement au projet CAPELO et aux différentes remarques qui nous sont parvenues, nous avons pris la décision d'adapter les données initialement transmises et de mettre à votre disposition une nouvelle version des fichiers CAPELO via l'application sécurisée Vera.

Vous trouverez dans les développements qui suivent une explication des adaptations apportées.

1. Le fichier « Données pécuniaires » :

- Onglet Themis :
 - Afin d'alléger le fichier et d'éviter les "doublons" avec l'onglet CDVU, cet onglet ne reprendra que les données relatives à l'année 2010.
 - La colonne *GradeOrFunction* a été modifiée pour ne reprendre que l'échelle de traitement sur laquelle le membre du personnel a été effectivement payé durant la période renseignée.
Les colonnes *SalaryScaleReference* et *ScaleSalaryAmount* se basaient déjà sur les données correctes et n'ont par conséquent pas été modifiées.
- Onglet CDVU :
 - Après avoir eu la confirmation du SdPSP que seules les données pécuniaires à partir de janvier 2006 devaient être encodées en CAPELO, le fichier a été modifié pour ne plus reprendre les « données d'emploi » (Données de l'employeur, Contract/Statut, Temps plein/Temps partiel) depuis janvier 2002 mais uniquement les données pécuniaires (échelle, date d'ancienneté, montant annuel brut à 100%) depuis janvier 2006.
 - Le format des dates a été modifié afin de rendre les données plus lisibles.

2. Le fichier « Absences » :

- Onglet CDVU :
 - Les périodes de disponibilité maladie ont été ajoutées.
 - Les absences d'une durée d'au moins un mois complet ont également été ajoutées.

Sur base du nouveau fichier Excel « Données pécuniaires » et après l'avoir vérifié et validé, le SSGPI peut créer à votre demande un fichier xml afin de vous permettre de transférer toutes vos données par batch dans l'application CAPELO. Pour ce faire, nous vous invitons à transmettre votre demande à l'adresse suivante : suzanne.ramani@ssgpi.be.